

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

CRÉER UN COMPLÉMENT DE REVENU GARANTI PAR L'ÉTAT POUR LES ÉTUDIANTS
QUI TRAVAILLENT DURANT LEURS ÉTUDES - (N° 1150)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS5

présenté par

M. Sitzenstuhl, M. Alauzet, Mme Berete, Mme Cristol, Mme Dubré-Chirat, M. Ferracci, M. Frei,
M. Grelier, Mme Guichard, Mme Hugues, Mme Iborra, Mme Janvier, M. Le Gac,
Mme Le Nabour, Mme Liso, M. Didier Martin, Mme Panosyan-Bouvet, Mme Peyron, Mme Rist,
rapporteure générale M. Rousset, M. Sertin et Mme Vidal

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression vise à dénoncer les contradictions et l'hypocrisie du Rassemblement national vis-à-vis des étudiants en situation de précarité.

À titre d'exemple, il est intéressant de relever que le texte du Rassemblement national exclut explicitement les étudiants étrangers des bénéficiaires du dispositif de complément de revenu qu'il propose de créer.

Au-delà d'une énième illustration de la véritable nature idéologique des députés lepénistes, cette exclusion constitue une contradiction manifeste entre les objectifs affichés de la proposition de loi et les moyens qu'elle entend donner à ses ambitions.

En effet, selon les données publiées par l'OVE, quelque 11 % des étudiants étrangers étaient en situation de précarité en 2020, contre 4 % pour l'ensemble de la population étudiante ; à cet égard, force est de considérer que le dispositif actuel de la proposition de loi fait sciemment l'impasse sur une catégorie d'étudiants bien plus touchés par la précarité que les autres.

Force est de considérer que malgré les motivations sociales et solidaires affichées par le Rassemblement national dans cette proposition de loi, cette dernière relève davantage d'un montage démagogique que d'un engagement sincère envers les étudiants en situation de précarité, à l'instar de celui que le Gouvernement et la majorité nourrissent depuis leur arrivée au pouvoir en 2017.

Il en effet utile de rappeler que contrairement à l'approche restrictive proposée par le Rassemblement national, les politiques publiques mises en oeuvre par le Gouvernement et

soutenues par les députés de la majorité embrasse l'ensemble des difficultés susceptibles d'affecter le budget des étudiants : la mise en place et le maintien des tarifs préférentiels pour les repas servis par les CROUS pour les étudiants les plus précaires, l'augmentation du nombre et du montant des bourses ou encore le versement d'aides exceptionnelles à près de la moitié de la population étudiante sont en effet autant de mesures concrètes qui permettent de répondre directement aux problèmes rencontrés par les étudiants en difficulté financière sans pour autant mettre en péril leurs études.

Pour ces raisons, le groupe Renaissance propose la suppression de l'article 1^{er} de cette proposition de loi.